

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du mardi 17 février 2026

Délibération N° DE\_2026\_024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	15	15
Date de la convocation : 13/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Stéphane MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Vente des parcelles D1482 (19 m2) - D 1483 (10 m2) - D 1484 (34 m2)**

Vu la demande déposée par Monsieur Claude FOLCHER et Madame Marina CANO, propriétaires de la parcelle D 1041 sise au Village de vacances, d'acquiescer les parcelles D 1482 (19 m2) - D 1483 (10 m2) - D 1484 (34 m2) sises au Village de vacances de Pont de Montvert Sud-Lozère,

Vu l'extrait du plan cadastral ci-joint joint,

Vu le plan d'arpentage ci-joint,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de valider la vente à Monsieur Folcher et Madame Cano des parcelles D 1482 (19 m2) - D 1483 (10 m2) - D 1484 (34 m2), soit 63 m2, au prix de 45 € le m2, soit un total de 2 835,00 €.

Date de transmission de l'acte: 27/02/2026  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Date de réception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE\_2026\_024-DE  
A G E D I

DE\_2026\_024

**DECIDE** d'approuver la vente des parcelles D 1482 - D 1483 - D 1484 sise au Village de vacances à Monsieur Claude Folcher et Madame Marina CANO.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à conclure la vente à Monsieur FOLCHER et Madame CANO des parcelles D 1482 - D 1483 - D 1484 pour une surface totale de 63 m<sup>2</sup>, au prix de 45 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 2 835 €, les frais de notaires étant à la charge des acquéreurs.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 27/02/2026  
Date de reception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE\_2026\_024-DE  
A G E D I

DE\_2026\_024